



COMITE de DIRECTION



Réunion du :	5 avril 2022
A	LIEVIN

Présidente :	Mme Evelyne BAUDUIN -
--------------	-----------------------

Présents :	Mme Micheline GOLAWSKI - MM. Daniel SION - Richard RATAJCZAK - Didier CLAY - Bernard DEJARDIN - Alain DELHAYE - Jean DENEUVILLE - Eric GOOSSENS - Denis LAMORILLE - Francis LEYVAL - Serge PAUCHET - Marc TINCHON - Pascal WATEL -
------------	---

Excusés :	Mmes Delphine BRESA – Nathalie COCKENPOT - MM. Chouki BELLA - Gérard DEBONNE - Serge HERMAN - Gael MOLLET -
-----------	--

Assistent à la réunion :	Mme Sylvie PAYAGE, Directrice administrative - MM. Henry MACIUSZCZAK, Président de la CAA - Makhloufi REBATTACHI CTD - Antoine VANNIEUWENHUYSE CTD DAP -
--------------------------	--

✓ Approbation du PV de la réunion du **9 Mars 2022** paru sur l'Hebdo Foot Artois n°775 du **15 mars 2022**.

✓ Remerciements de **Valérie WILLERVAL** à la suite du décès de son père et de la famille **SIRAUX** suite au décès de **Jean-Pierre**.

ASSEMBLEE GENERALE

- › Elle aura lieu le **samedi 11 juin** à **HAISNES**.
- › Dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Général un calendrier provisoire est établi :
 - Date limite de réception des vœux : **28 avril**
 - Etude des vœux avec les clubs : **2 mai**
 - Comité directeur : **3 mai**
 - Assemblée consultative : **9 mai**

Les clubs **présents** et uniquement présents à l'Assemblée Générale se verront remettre une tablette.

Textes réglementaires et Vœux du district

Outre les modifications réglementaires découlant des votes des assemblées fédérales, une information regroupant les modifications du statut de l'arbitrage sera présentée

Vœu concernant le futsal

- › Obligation pour les clubs pratiquant dans cette discipline d'indiquer lors de l'engagement une salle classée.
- › Règlements Généraux - Article 64 : Obligations des clubs : en fin d'article, ajouter Les clubs participant à la compétition futsal (Ligue et district) ont l'obligation de mettre à la disposition du district 1 arbitre spécifique futsal (qui peut éventuellement officier également sur herbe).

Cotisations et droits divers

› Une étude du bureau concernant le montant des sommes perçues dans ces domaines est à l'étude en comparaison avec les pratiques des autres districts. Il est rappelé que seul le montant des cotisations est soumis au vote de l'Assemblée Générale.

› Annexe 5 : barème financier : adjonction des amendes relatives aux 1^e, et 2^{ème} avertissement.

Vœu concernant l'encadrement des équipes

› Annexe 7.1 : un projet visant à obliger les clubs de D1 dès la saison 2022/23, puis de D2 la saison suivante à inscrire sur la feuille de match un éducateur titulaire du CFF3 avec des dérogations temporaires sera soumis à l'Assemblée Générale. Ce vœu fera l'objet de 2 questions l'une pour la D1 et l'autre pour la D2

Vœux du département jeunes

› Annexe 7.3 jeunes à 11 : La commission propose quelques aménagements découlant de l'expérience acquise pour les brassages avec notamment la prise en compte plus rapide du goal average particulier lorsque 2 équipes se sont rencontrées, et des possibilités plus grandes d'alternances pour les équipes amenées à se déplacer souvent.

Annexe 7.5 football d'animation :

› Diverses modifications sont présentées : limitation à 2 équipes par division pour chaque club U10/U11, obligation pour chaque club de D1 U13 d'engager obligatoirement une seconde équipe ; en coupe de District U12/U13 la finale se déroulera en plateau regroupant 8 ou 12 équipes. La coupe du ternois devient journée festive du ternois.

Règlementation

› Annexe 10 : Mise en application du vœu de la saison précédente concernant la suppression de l'exclusion temporaire

› Annexe 11H : Dans la continuité du vœu adopté lors de la dernière Assemblée Générale, le Comité Directeur envisage de mettre en place certaines règles. Tirage au sort des coupes filmé.

TOURNOIS DE PAQUES

Des clubs organisent des tournois sans tenir compte de l'information parue le **15 mars** à la suite du Comité Directeur du **9 mars** et indiquant que des rencontres de championnat, donc prioritaires, seront programmées les **16, 17 et 18 avril**. Le Comité Directeur donne son accord afin que l'homologation de ces tournois soit soumise à l'obligation d'incorporer dans le programme les rencontres de championnat telles qu'elles auront été fixées

REMISES DANS LE DISTRICT DE LA SOMME

Le Comité Directeur est informé de la décision du district de **LA SOMME** de remettre toutes les rencontres prévues les **9 et 10 avril** à la suite de l'agression sauvage d'un jeune arbitre le week-end précédent.

Le Comité Directeur soutient pleinement ce jeune arbitre et l'action du district voisin.

COMPORTEMENT DE L'AAE EVIN

A la suite d'un match de D5 : **Sallaumines – Evin (b)**, les joueurs de cette dernière équipe ont commis d'importants dégâts dans le vestiaire qu'ils occupaient.

En application de l'article 160 des Règlements Généraux le club a été mis en demeure de régler les frais de remise en état ce qui n'est toujours pas fait à ce jour.

En conséquence il est décidé qu'un courrier recommandé sera envoyé au club afin de la mettre en demeure de régler les sommes dues pour le **21 avril**, faute de quoi les rencontres de l'équipe incriminée seront reportées dans un premier temps avant une possible mise hors compétition

COUPES

- › Le tirage au sort des ¼ et ½ finales des différentes coupes aura lieu à **18 heures à DOURGES** le **21 avril**.
- › La finale départementale Pitch a eu lieu à **BULLY** le **2 avril**. Pour la finale régionale se sont qualifiés chez les garçons le **RC LENS** et l'**US VIMY** et chez les filles le **RC LENS**, le **FC LILLERS** et le **FCFA HENIN**.
A noter une contestation de l'**US VERMELLES** qui termine 3^{ème} chez les garçons.
Les finales régionales auront lieu à **AMIENS** les **7 et 8 mai**.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES FRAIS DE DEPLACEMENT

Ce groupe de travail a porté ses réflexions sur 4 domaines :

- › Revalorisation des frais de déplacement des officiels et des formateurs : En l'état actuel le District ne peut se conformer qu'au niveau du tarif de la Ligue mais le groupe souhaite qu'une remontée de la revendication vers la ligue soit faite.
- › Par ailleurs, il est acté qu'à compter du **1^{er} avril**, les frais d'autoroute relatifs à l'utilisation de la distance la plus rapide soient remboursés sur présentation des justificatifs.
- › Frais de mission : certaines missions dépendant du Comité départemental comportent une indemnisation par demi-journée d'intervention, ce qui n'est pas le cas du district.
- › Frais d'équipement et de représentation des arbitres : une majoration d'un euro est demandée mais ne pourra être réétudiée qu'en fin de saison.
- › Frais de déplacement des arbitres : Une éventuelle majoration est liée au point 1 évoqué ci-dessus.
- › Le forfait futsal ne pourra, lui aussi être mis à l'ordre du jour qu'à l'issue de la saison.
- › Enfin, il est rappelé que les forfaits de 8 et 13 euros appliqués pour les trajets courts sont soumis aux règles de l'URSAFF.

EFFECTIFS

Le district compte 38 645 licenciés ce qui correspond à l'effectif de la saison 2018-19. Les déficits les plus marquants concernent les dirigeantes et les arbitres.

COMPETITIONS

- › Avec accessions et relégations : chez les jeunes, en dehors de remises partielles il reste 9 journées à disputer ce qui pourrait nous amener à début juin sachant que, comme chez les seniors toutes les rencontres d'une division doivent se dérouler le même jour à la même heure. Chez les seniors, le calendrier pourra être respecté s'il n'y a plus de remise générale et si les remises partielles peuvent être programmées à **Pâques**, le 1^{er} mai et en semaine pour les équipes comptant plus de 3 matchs de retard.
- › Sans accessions : les compétitions sans retard iront à leur terme en fonction des dates disponibles.

CALENDRIER

19 avril : Réception des clubs ayant fourni les installations à **VIMY**.

21 avril : Tirage des coupes à **DOURGES**

25 avril : Visite de la LFA à **VILLENEUVE D'ASCQ**

26 mai : JND U9 à **AVION**

18 juin : JND U7 à **OIGNIES**

30 juin : Date limite d'engagement en coupe de France (sur foot clubs uniquement)

SCHEMA DAP (développement et animation des pratiques)

Les différents thèmes évoqués dans ce schéma sont le football des U6 à U9, le football féminin, le football en milieu scolaire, le futsal, le Beach soccer et le football loisir. Dans chaque domaine pour les 2 ou 3 prochaines saisons il convient d'identifier dans les clubs des référents qui, en liaison avec le CTD DAP sera chargé de développer les pratiques par des réunions interclubs et l'organisation de plateaux pour les U6 à U9, la mise en place du carton vert et d'un protocole parents pour les jeunes à 11, l'animation des 46 écoles de foot et des 18 clubs labellisés (U6 à U13) chez les féminines, la création de convention avec le milieu scolaire.

INTERVENTION DE FRANCIS LEYVAL SUR LA PREVENTION DES COMMENTIONS CEREBRALES.
Des formations seront proposées prochainement.

INFORMATIONS DIVERSES

- › L'Artois compte 4 finalistes pour la finale régionale E-cup qui se déroulera le **22 avril** à **HEM**.
- › Dans le cadre du retour au foot les clubs de **DIANA LIEVIN, HABARCQ** et **BUSNES** ont reçu une dotation de la Ligue

COMMISSION D'APPEL JURIDIQUE

- › Validation de la nomination de **Monsieur Dominique GEENS**.
- › Validation d'une nouvelle commission : la commission du statut des Educateurs qui sera composée de : **Chouki BELLA, Denis LAMORILLE, Bernard DEJARDIN, Anthony RINGEVAL** + un représentant des clubs (hors comité directeur) restant à désigner.

COURRIER REÇU DE MONSIEUR LE MAIRE DE VERQUIGNEUL :

Réponse a été faite.

DEMANDE DE CANDIDATURE DE MONSIEUR STEVE MARTIN POUR ETRE DELEGUE DE MATCH :

Validée par le Comité directeur.

La Présidente du District :
Evelyne BAUDUIN.

Le Secrétaire Général :
Richard RATAJCZAK.